



SORTIR DU SANS-ABRISME



**Luttez
à jamais
contre le
sans-abrisme,**
transmettez
vos convictions,
ajoutez L'Ilot
à votre testament.

SOMMAIRE

Vos valeurs sont éternelles.....	3
L'Ilot en action	5
Dignité, autonomie et participation	8
Sans-abrisme au féminin : notre défi pour demain	11
Votre testament n'aura plus aucun secret pour vous	15
Notre équipe legs vous accompagne	19

**Vos
valeurs
sont
éternelles**



Ariane Dierickx
Directrice générale
de L'Ilot

« Pour toutes les personnes sans abri que nous accompagnons chaque jour, votre aide et votre confiance sont indispensables. »

Aussi loin que je m'en souviens, j'ai toujours lutté contre les inégalités. Mon engagement à L'Ilot est avant tout une histoire de transmission familiale : ma maman était l'une des premières hébergeuses de personnes sans papiers dans notre village. Alors que je n'avais pas encore dix ans, c'était une évidence pour moi de suivre ses pas.

J'ai commencé à travailler à L'Ilot en 2014.
Lorsque j'ai rencontré les personnes qui œuvrent sur le terrain, j'ai ressenti une grande fatalité chez elles : les listes d'attente pour

obtenir un logement social ou socialisé explosent, la crise immobilière bat son plein... Je me suis dit : « Si nous n'agissons pas à notre niveau sur cette question du logement, nous attendrons des décennies avant de mettre fin au sans-abrisme. »

Un accompagnement sur la durée

C'est donc cela la mission de L'Ilot : nous sommes passés d'une vision basée sur des solutions d'urgence, comme l'hébergement temporaire ou l'offre de repas et de douches, à la volonté de permettre aux personnes de sortir définitivement de la rue et de la précarité. **Et cet engagement, j'aimerais le porter à vos côtés.**

Avec nous, vos valeurs sont éternelles. Et votre héritage pérenne.

Rédiger son testament est une tâche complexe. Voilà pourquoi je trouve essentiel, à L'Ilot, de proposer un accompagnement personnalisé à toutes les personnes désireuses d'exprimer, par écrit, leurs souhaits en notre faveur.

Anita Vanhoutvinck, notre responsable legs, et Maître Bleeckx, notre notaire honoraire, se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. En attendant de vous rencontrer par téléphone ou de visu, ils vous prodigueront déjà de précieux conseils dans cette brochure.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien à notre cause.

L'Ilot en action

L'asbl L'Ilot lutte contre le sans-abrisme depuis 60 ans en répondant aux besoins rencontrés par les personnes sans abri et en situation de grande précarité.

Inclusion et participation

Depuis plus de 60 ans, L'Ilot lutte contre le sans-abrisme en Belgique en répondant aux besoins rencontrés par les personnes en situation de grande précarité.

Chaque personne doit être reconnue et accueillie telle qu'elle est et (re)trouver une place au sein de la société. Il s'agit de développer une **démarche participative** qui poursuit un double objectif : inclure activement la personne dans l'accompagnement proposé et la rendre **actrice de son avenir** pour lui ouvrir la voie vers l'autonomie.

Le droit au logement : notre priorité

Si le droit à un logement décent est mentionné à l'article 23 de la Constitution belge, force est de constater qu'il est loin d'être respecté pour des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants vivant chez nous.

Ne pas avoir de logement, cela signifie ne pas avoir d'adresse, et donc d'accès aux droits sociaux les plus élémentaires. Sans domicile, parfois sans papiers, souvent sans revenus et ayant perdu toute dignité et toute confiance en soi, il est presque impossible de retrouver un toit. C'est à partir de ce constat que L'Ilot a progressivement développé un panel de solutions structurelles.



L'Ilot, c'est entre autres :

- trois maisons d'accueil pour hommes seuls,
- une maison d'accueil pour femmes et familles,
- un centre d'accueil de jour mixte,
- un centre d'accueil de jour pour femmes (projet en démarrage)
- deux services d'accompagnement à domicile,
- une cellule de captation et de création de logements,
- un service d'installation en logement,
- deux projets d'économie sociale (Les Pots de L'Ilot et la Recyclerie sociale de L'Ilot),
- une récolte alimentaire desservant tous les services de L'Ilot et de très nombreux partenaires du secteur.

Depuis la création de L'Ilot, des centaines de personnes ont ainsi pu retrouver un chez-soi et s'y installer avec l'aide de nos équipes.



Distribution de nourriture lors de la crise sanitaire.

Covid-19 : L'Ilot a continué de se mobiliser contre l'exclusion sociale !

Les personnes sans abri étaient particulièrement fragiles au moment de la crise sanitaire. En effet, les mesures de sécurité impliquaient de « rester chez soi ».

Mais pour rester chez soi, encore faut-il avoir un « chez-soi ».

À l'annonce du confinement, nos équipes ont poursuivi leur travail sur le terrain. L'Ilot a maintenu l'ouverture de tous ses services aux personnes sans abri partout en Belgique, en veillant attentivement à l'application des recommandations sanitaires officielles.

Chaque jour, ce sont plus de 150 personnes fragilisées qui ont bénéficié de repas, de douches, de lessives, d'un accompagnement social, d'un lieu de répit et de solidarité, et qui ont ainsi évité des complications médicales.

Accueillir toutes les personnes, y compris les enfants

Quand ils arrivent à L'Ilot, les enfants sont parfois considérés par leurs parents comme de simples bagages, et non plus comme des personnes à part entière. C'est le résultat des nombreuses souffrances que la famille a traversées avant de trouver refuge dans nos maisons d'accueil. Malgré l'amour inconditionnel qu'ils éprouvent pour leurs enfants, beaucoup de parents, rongés par les difficultés, n'ont plus la force de les faire passer en priorité. Mais qui l'aurait ?

Les équipes sociales de notre association œuvrent pour redonner une place aux enfants et **écouter leurs besoins**. Un important travail est réalisé pour les héberger, les nourrir, leur **apporter un petit cocon loin des problèmes**.

Mais beaucoup de progrès peuvent encore être faits pour que l'accueil et le séjour des enfants se déroulent dans les meilleures conditions possible, à commencer par des locaux mieux adaptés à leurs besoins spécifiques.

En inscrivant L'Ilot dans votre testament, vous redonnez aux personnes fragilisées l'espoir d'un avenir meilleur et d'une vie insouciant à l'abri de la précarité.

Dignité, autonomie et participation

Créée en 1960, L'Ilot défend trois valeurs-phares : la dignité, l'autonomie et la participation. Qui de mieux placé que les personnes que nous accompagnons ou nos équipes pour témoigner de la façon dont ces valeurs font partie intégrante de notre travail quotidien ?



Kasole, volontaire au Centre d'accueil de jour de L'Ilot

La dignité

« La dignité, ça m'évoque le respect que mérite chaque être humain. C'est l'une des valeurs principales de L'Ilot. Au Centre d'accueil de jour, nous essayons par tous les moyens de redonner aux personnes leur dignité. »

En ce qui me concerne, je ne suis pas arrivé au Centre de jour dans les meilleures conditions : j'étais dans une situation de sans-abrisme. Ce que je retiens de ce passage à vide, c'est que j'ai toujours été traité avec dignité. On ne m'a pas simplement apporté une aide « bateau ».

Au Centre de jour, les travailleuses et travailleurs de L'Ilot sont impliqués d'un point de vue professionnel mais aussi et surtout humain. Souvent, les personnes qui arrivent ici sont au plus bas. Elles se sentent désemparées. **Nous leur redonnons alors l'envie de vivre, nous leur apportons de l'espoir.** Avec comme finalité de leur permettre de se reloger et de reprendre une vie normale. »

L'autonomie

« Pour quelqu'un qui vit dans la rue, franchir la porte d'un des services de L'Ilot, c'est faire un pas vers une démarche positive. **Les personnes qui viennent ici donnent un coup de main dans les différents services : cuisine, nettoyage, etc.** Elles se sentent utiles et gagnent en indépendance. »

Par la suite, nous étudions les besoins de chaque personne et nous l'accompagnons vers son autonomie. C'est une démarche personnelle. Parfois les choses avancent très vite, d'autres fois plus lentement.

L'autonomie, ce n'est pas forcément reloger tout de suite la personne – même si notre combat, à L'Ilot, c'est la lutte contre le sans-abrisme. Pour moi, **l'autonomie, c'est se mettre en chemin.** C'est le plus fondamental. »



Philip De Buck, directeur du Centre d'accueil de jour de L'Ilot



La participation

« Pour conceptualiser le Centre d'accueil de jour pour femmes en situation de sans-abrisme, nous avons mis en place différents groupes de travail rassemblant notamment une dizaine de femmes qui se sont toutes, un jour, retrouvées sans logement.

Il est essentiel que, dès la genèse du projet, nous impliquions les femmes sans abri. Nous ne leur demandons pas seulement leur avis, elles interviennent à chaque étape du projet pour créer le Centre de jour.

Ces femmes deviennent ainsi actrices de leur vie et de leur avenir. Elles ne sont plus cantonnées à un rôle de bénéficiaires ou de victimes.

Leur vécu, c'est notre expertise. Même si nous travaillons auprès de personnes sans abri pendant dix, vingt ou trente ans, nous n'avons pas connu leur situation. Ce savoir-là, il compte pour nous. Car il est essentiel de construire un projet qui soit juste et en adéquation avec les vrais besoins des personnes. »



Élodie Blogie,
chargée de projet
à L'Ilôt



Sans-abrisme au féminin :

Notre défi pour demain

Depuis plusieurs années, nous recensons un nombre toujours plus important de femmes sans abri. Parce que leurs besoins et leurs attentes sont spécifiques, les approches à développer doivent être différentes.

Au-delà des actions déjà menées par le passé, L'Ilôt veut aujourd'hui relever le défi d'un accueil de qualité basé sur une approche respectueuse des droits des femmes. Un projet ambitieux, à inscrire dans la durée et à vos côtés...

L'histoire de Pauline

Cette histoire est inspirée de faits réels.



Quand j'ai rencontré Laurent, je suis tombée sous son charme. Son regard, sa façon de me serrer dans ses bras... Il me faisait comprendre que j'étais tout pour lui.

— Tu es la femme de ma vie.

Mais très vite, Laurent a commencé à montrer son vrai visage. Il devenait possessif et jaloux. Peu à peu, il m'a éloignée de mon entourage.

— C'est qui Cédric ?

Il m'interdisait de voir mes amis, alors que lui ne se gênait pas pour faire la fête et revenir au petit matin.

— Tu étais où ?

Au fil du temps, les disputes se sont intensifiées. À chaque fois, je faisais mes valises. Et puis il me murmurait des mots doux à l'oreille, et moi je m'abandonnais dans ses bras. Mais les coups pleuvaient toujours...

— Tu dois porter plainte !

Je refusais d'écouter mes parents qui me disaient d'aller voir la police et de quitter Laurent. Je leur répondais qu'ils ne comprenaient rien, que ce n'était pas sa faute mais la mienne. J'espérais que les choses changent.

Jusqu'à ce fameux soir... Laurent revenait d'un match de football. Complètement saoul, il a commencé à m'insulter et à me frapper. J'ai réussi à me libérer de ses coups et j'ai quitté notre appartement en laissant tout derrière moi.

Cette nuit-là, je me suis réfugiée dans un parc. Des hommes ont vu que je dormais seule sous un arbre. Alors qu'ils s'approchaient de moi, j'ai couru aussi vite que j'ai pu pour leur échapper.



— Laissez-moi !

J'ai pris le premier métro et je me suis endormie sur un siège. J'ai pensé à aller chez mes parents, mais j'avais trop honte. Honte de ne pas les avoir écoutés.

Dans la rue, je vivais dans l'angoisse permanente... Des hommes n'arrêtaient pas de me regarder, de me harceler. Des propositions malsaines, j'en recevais des dizaines par jour.

Un jour, une travailleuse de L'Ilot m'a abordée dans la rue. Elle m'a dit que je pouvais venir au Centre d'accueil de jour pour manger et prendre une douche.

— Comment vous appelez-vous ?

Au début, je n'ai pas voulu m'y rendre : j'avais l'impression que tout le monde m'y reconnaîtrait, qu'on me demanderait ce que je faisais là.

Mais la pression des hommes en rue était si forte que j'ai fini par craquer. Pendant que je mangeais une soupe au Centre d'accueil de jour, Coline, une travailleuse sociale, s'est assise à côté de moi, juste pour parler.

— Bonjour. J'ai remarqué que vous veniez souvent. Comment vous allez ?

Ce jour-là, tout est sorti : la honte, les larmes, Laurent, le passé, les coups, l'avenir...

— La violence, je l'ai toujours connue...

Elle m'a écoutée, avant de me proposer d'être hébergée dans la Maison d'accueil pour femmes et familles de L'Ilot.



Là-bas, j'ai enfin pu parler de ma situation et me reposer. J'ai réussi à mettre des mots sur mes maux. Grâce aux équipes de L'Ilot, j'ai repris contact avec ma mère et mon père, et je suis partie m'installer chez eux.

..../

Aujourd'hui, j'ai rencontré un homme formidable et je suis enceinte de notre premier enfant. Je repense souvent à cette vie de galère, qui me paraît être à des centaines d'années-lumière...

Je repense aussi régulièrement à tous ces gens formidables qui travaillent pour L'Ilot et qui m'ont accompagnée tout au long de mon nouveau projet de vie. Sans eux, je ne serais plus là aujourd'hui pour témoigner.



Choisir L'Ilot comme bénéficiaire de votre générosité, c'est offrir une deuxième vie aux personnes sans abri. C'est notamment permettre aux femmes victimes de violences de se reconstruire au sein de notre Maison d'accueil pour femmes et familles.

Votre testament n'aura plus aucun secret pour vous

Vous envisagez de léguer une partie de votre patrimoine à une association comme L'Ilot, mais vous n'avez pas encore rédigé de testament ? En l'absence de ce dernier, c'est la loi qui déterminera comment et à qui vos biens seront répartis après votre décès. Si vous n'avez pas d'héritiers directs ou si ces derniers refusent la succession, votre patrimoine reviendra à l'État.

Vous l'aurez compris : rédiger un testament est capital. Grâce aux conseils dans cette rubrique, vous disposerez de tous les éléments pour exprimer vos souhaits par écrit et, ainsi, avoir l'esprit tranquille en sachant que tout est réglé.



Comment rédiger votre testament ?

ÉTAPE 1

Commencez par dresser la liste de vos biens et possessions. Vous devez ensuite définir le **type de testament** souhaité.

Si vous rédigez un **testament olographe**, c'est-à-dire écrit de votre propre main, faites attention aux points suivants :

Pour être valide, il doit obligatoirement être écrit à la main, daté (le jour, le mois ainsi que l'année) et signé. Cette forme de testament est la plus répandue en raison de sa simplicité et de sa gratuité, mais vous ne bénéficiez pas des conseils d'un ou d'une professionnel·le.

Comment conserver un testament olographe ?

Soit vous le conservez chez vous (au risque qu'il ne soit pas retrouvé après votre décès), soit vous demandez à votre notaire de le garder et de le relire pour vous assurer de sa validité juridique. Il sera par la suite enregistré au CRT (registre central des testaments), ce qui coûte entre 50 et 150 euros. Ainsi, vos dernières volontés seront bien respectées.

Si vous choisissez le **testament authentique**, gardez à l'esprit que :

C'est votre notaire qui vous assiste, vous informe des règles légales et rédige votre testament en fonction de vos volontés, en présence de deux témoins. Un testament authentique vous coûtera entre 400 et 600 euros, auxquels vous devrez ajouter le prix du dépôt au registre central des testaments, qui s'élève à 150 euros.

Que vous optiez pour un testament olographe ou authentique, vous pouvez inclure L'Ilot dans votre succession afin d'éviter une fiscalité trop lourde. En effet, en tant qu'association sans but lucratif reconnue par l'État, nous bénéficions d'un tarif de droits de succession avantageux.

- Bruxelles : 7 %
- Wallonie : 7 %
- Flandre : 0 %

ÉTAPE 2

Après avoir défini votre type de testament, vous devez décider par écrit quel(s) montant(s) vous souhaitez léguer à une personne ou une œuvre caritative. Cela se fait via un legs. **Il existe différents types de legs** et vous pouvez inclure plusieurs legs dans un seul testament.

Point important : si vous avez un ou une conjoint-e et/ou des héritiers en ligne directe (enfants et/ou petits-enfants), ces personnes bénéficient d'une part de votre héritage dite « réservataire », qui s'élève à 50 % de l'ensemble de la succession. Le reste, appelé « quotité disponible », est la partie que vous pouvez léguer comme bon vous semble, notamment à une association. Plusieurs options s'offrent alors à vous :

- ➊ **Le legs particulier** : vous léguerez un ou plusieurs biens comme une somme d'argent, un appartement, une œuvre d'art, une voiture, etc.
- ➋ **Le legs universel** : vous léguerez la totalité de votre succession à une ou plusieurs personnes ou œuvres caritatives.
- ➌ **Le legs à titre universel** : vous léguerez une partie ou un pourcentage de votre patrimoine.
- ➍ **Le legs en duo** : ce legs est intéressant si vous n'avez pas d'héritiers proches et que vous souhaitez léguer votre patrimoine ou une partie de celui-ci à un neveu, une amie, un voisin... Vous léguerez alors une part de vos avoirs à une œuvre caritative. À charge pour elle de payer les droits de succession et de transférer un montant fixe à la ou les personne(s) désignée(s) dans la succession.

Le legs en duo est-il avantageux d'un point de vue fiscal partout en Belgique ?

Le 1^{er} juillet 2021, le gouvernement flamand a supprimé l'avantage fiscal lié au legs en duo. En Wallonie et à Bruxelles, le legs en duo est toujours d'actualité. Si vous envisagez ce type de legs, nous vous conseillons de vous rendre chez votre notaire pour établir et enregistrer un testament en bonne et due forme.

ÉTAPE 3

Maintenant que vous savez quel type de testament vous allez utiliser et quelle sorte de legs vous souhaitez faire et à qui, il vous reste à **utiliser les bonnes formulations**.

Le début de votre testament commence toujours par :

Je soussigné·e (votre nom et votre prénom), **né·e à** (votre lieu de naissance) **le** (votre date de naissance), **actuellement domicilié·e** (votre adresse complète), **numéro de registre national** (votre numéro de registre national), **révoque toutes les dispositions de dernières volontés testamentaires antérieures à ce jour, auxquelles se substituent les présentes.**

Inscrivez ensuite le type de legs souhaité :

Pour un legs particulier à L'Ilot :

Je lègue à l'asbl L'Ilot, ayant actuellement son siège Rue de l'Église 73 à 1060 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est BE 0409.835.193

- la somme de ___ euros.
- mon appartement situé à ___
- etc.

Pour un legs universel à L'Ilot :

Je lègue à l'asbl L'Ilot, ayant actuellement son siège Rue de l'Église 73 à 1060 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est BE 0409.835.193

- la totalité des biens meubles et immeubles qui feront partie de ma succession au jour de mon décès, sans exception ni réserve.

Pour un legs à titre universel à L'Ilot :

Je lègue à l'asbl L'Ilot, ayant actuellement son siège Rue de l'Église 73 à 1060 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est BE 0409.835.193

- ___ % de l'ensemble de mes avoirs.

Pour un legs en duo à L'Ilot :

Je lègue à l'asbl L'Ilot, ayant actuellement son siège Rue de l'Église 73 à 1060 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est BE 0409.835.193

- la totalité des biens meubles et immeubles qui feront partie de ma succession au jour de mon décès, sans exception ni réserve.

Mon légataire universel sera chargé de payer les droits de succession et de délivrer le(s) legs suivant(s) :

- Je lègue à (Nom, prénom, coordonnées complètes) la somme de ___ euros ou ___ % de mes avoirs.
- etc.

Vous clôturez comme suit :

Fait à (lieu) **le** (date du jour)
(Nom + signature)

Afin de vous assurer que votre legs bénéficie à L'Ilot, il est essentiel de mentionner les informations ci-dessous dans votre testament :

L'Ilot asbl
Numéro d'entreprise : BE 0409.835.193
Adresse : Rue de l'Église 73 à 1060 Bruxelles

**Notre
équipe legs
vous
accompagne**



« J'ai vu l'évolution du sans-abrisme en quelques dizaines d'années. On a déjà fait beaucoup, mais il faut continuer. »

Anita Vanhoutvinck, une femme à votre écoute

Active depuis de longues années dans le secteur associatif, Anita Vanhoutvinck est aujourd'hui à la tête de notre service legs. Souriante, c'est avec cœur, patience et bienveillance qu'elle écoute et conseille les personnes désireuses de léguer une partie ou l'entièreté de leur patrimoine à L'Ilot.

« Transmettre un patrimoine acquis tout au long de sa vie pour permettre à des personnes sans abri de retrouver leur place dans la société est un choix très personnel, qui vous apportera beaucoup de satisfaction. Je vous prodigue des conseils personnalisés et vous guide à votre rythme dans votre réflexion.

Ensemble, envisageons les diverses possibilités qui s'offrent à vous, en accord avec vos valeurs ainsi que la législation en vigueur. Pour ce faire, je collabore étroitement avec notre notaire honoraire, Maître Bleeckx, qui travaille bénévolement depuis plus de vingt ans pour notre association. Maître Bleeckx a été administrateur de L'Ilot durant neuf ans. Il s'occupe aujourd'hui du suivi des successions et prodigue des conseils pour l'établissement d'un testament.

*Je me ferai un plaisir de vous rencontrer en personne ou de m'entretenir avec vous.
N'hésitez pas à me contacter pour me poser toutes vos questions.
Je suis joignable par téléphone, courrier ou e-mail. »*

Anita Vanhoutvinck

0489 672 306

A.Vanhoutvinck@ilot.be

Rue de l'Église 73 - 1060 Bruxelles

Notre notaire honoraire vous conseille

Faire un legs à L'Ilot est une décision importante, qui nécessite du temps et de la réflexion. Quel que soit le montant que vous nous accorderez, nous vous en serons éternellement reconnaissants, au nom de toutes les personnes sans abri que vous accompagnerez ainsi sur le chemin de la dignité.

C'est pourquoi :

- Nous traiterons votre succession avec le plus grand respect. Chaque euro sera consacré à notre lutte contre le sans-abrisme.
- Vous pouvez à tout moment modifier ou annuler un legs dans votre testament dans le cas où, par exemple, votre situation personnelle évoluerait.
- Vous ne devez pas obligatoirement nous avvertir si vous mentionnez L'Ilot dans votre testament. Néanmoins, si vous le faites, nous nous ferons un plaisir de vous remercier personnellement et de vous tenir informé-e de nos projets en faveur des personnes sans abri.
- Toutes les informations que vous nous communiquerez resteront strictement privées et confidentielles.

Notes

Notes



Un legs à L'Ilot pour mettre fin au sans-abrisme

En incluant notre association dans votre testament, votre engagement va au-delà de la générosité que vous exprimerez. Ce sont des liens forts qui vont se tisser entre nous.

Votre legs est :

ÉTERNEL

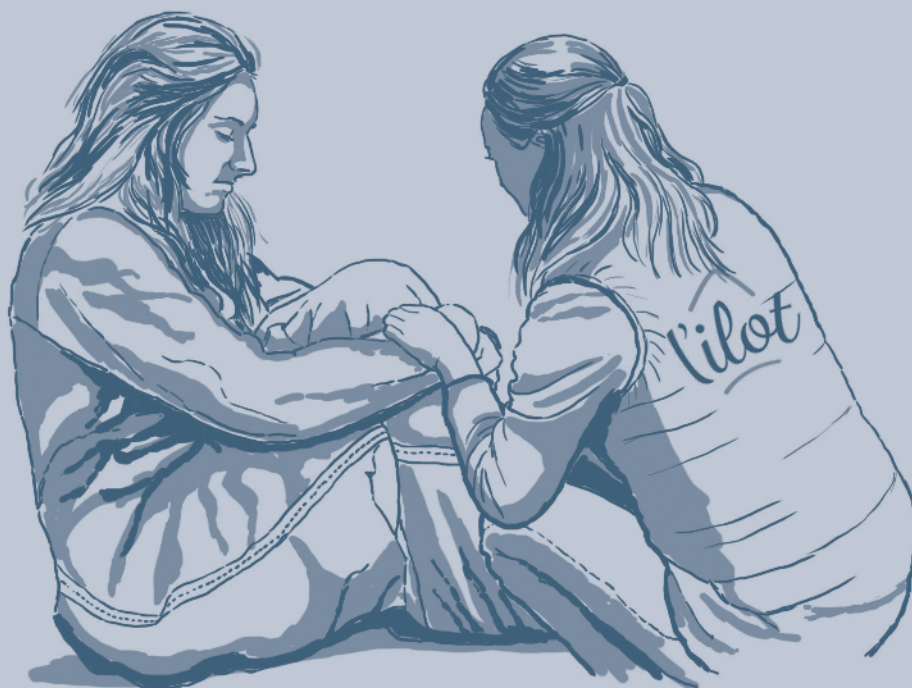
Grâce à votre don, vous transmettez l'espoir : celui d'une vie meilleure pour les personnes les plus démunies.

DÉTERMINANT

Votre geste est essentiel pour offrir un accompagnement et un toit en héritage aux personnes fragilisées par la vie.

SÛR

Vous avez la certitude que votre don sera bien utilisé. L'Ilot est active depuis plus de 60 ans dans la lutte contre le sans-abrisme.



Ce que nous faisons pour nous est éphémère.
Ce que nous faisons pour les autres dure à jamais.

Albert Pike